



manque de trimestres quand j etais artisan boulanger

Par **jlg19**, le **15/06/2022 à 19:47**

bonsoir,

J'ai 158 trimestres ,ils me manquent donc 10 trimestres pour etre a la retraite.seulement j ai 11 trimestres non comptés lorsque j etais a mon compte en 1989,90,91,92.en tant que boulanger.pourtant , pendant ce années la ,il fallait payer les cotisations tous les mois pendant cette periode.donc ,pour resumé j ai perdu 4 ans a mon compte en ayant pris une seule semaine de vacance .bref tu bosse pour rien et tu paye tes cotisations pour se retrouver comme en 1990 avec aucun trimestre comptabilisé

Par **Marck.ESP**, le **15/06/2022 à 20:30**

Bonsoir

La CNAV doit pouvoir vous guider pour la prise en compte de ces trimestres.

Depuis le 1er juillet 2017, l'ex artisan n'a plus à faire qu'une seule demande et n'a plus qu'un seul interlocuteur : sa dernière caisse d'affiliation.

Charge à elle, qu'il s'agisse du Régime général sous le statut de salarié ou bien de travailleur indépendant ou de la , de se connecter avec ces organismes.

De quels documents disposez vous ?